

Elaborer et mettre en oeuvre des projets personnalisés d'accompagnements en EHPAD

CONTEXTE

L'individualisation de l'accueil et de l'accompagnement constitue un des droits fondamentaux des personnes accompagnées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont les EHPAD. Ce droit se traduit par l'élaboration d'un contrat de séjour ou d'un document individuel de prise en charge lors de l'admission, puis par l'élaboration d'un projet personnalisé d'accompagnement.

Le projet personnalisé se construit via une « démarche dynamique, une co-construction » entre les différents acteurs, tant pour la phase d'évaluation de la situation, que pour la phase d'identification des objectifs et des modalités d'accompagnement.

OBJECTIFS

- ▶ Décrire la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé et son articulation avec les différents outils introduits par la loi 2002-2 (contrat de séjour, projet d'établissement)
- ▶ Appliquer les différentes étapes de la démarche projets (identification des besoins, recueil des attentes et souhaits des personnes, déterminations des objectifs et des moyens d'accompagnement, indicateurs et critères d'évaluation)
- ▶ Analyser la pratique d'élaboration et d'animation des projets personnalisés au regard des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS

CONTENU

- ▶ Cadre législatif et réglementaire relatif au droit à l'individualisation de l'accompagnement : loi 2002-2 et décrets liés (contrat de séjour/PIPC ; projet d'accompagnement)
- ▶ Points de repères issus des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS
- ▶ Les étapes d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement : recueil des attentes et évaluation des besoins des personnes et de leur proche, évaluation pluridisciplinaire, place des proches, définition des objectifs et des moyens
- ▶ Mettre en oeuvre les projets personnalisés : pratiques et outils

INFOS

FORMATEUR	Françoise LIZE - Intervenante CREAI Pays de la Loire
DATE / DURÉE	11 octobre 2022 / 6 heures
NB PARTICIPANTS PAR GROUPE	6 à 15 personnes
LIEU	Orvault : Forum Titi – 7 rue Louis Blériot, 44700 Orvault
TARIFS EN INTER	Non Contribuant au CREAI : 260€ / Contribuant Volontaire au CREAI : 200€
TARIFS EN INTRA	Nous consulter

PRE-REQUIS

- Participer, dans un contexte professionnel, à la mise en oeuvre, même partielle, de PPA

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Cas pratiques
- Retours d'expérience
- Questionnaire en amont ; exercices et supports d'autoévaluation des acquisitions et questionnaire de satisfaction

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels exerçant en EHPAD, Représentants des usagers